



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Taxe sur les salaires

Question écrite n° 3763

#### Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan-du-Gasset demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, ou en est, à l'heure actuelle, le problème de l'exonération de la taxe sur les salaires pour les services d'aide à domicile. En effet ces services sont des associations régies par la loi de 1901 et à ce titre assujetties à la taxe sur les salaires. L'exonération de la taxe sur les salaires traduirait une volonté politique, et permettrait aux services gestionnaires qui assument une mission de service public de créer des emplois et de répondre localement aux multiples besoins des usagers : familles, personnes âgées, personnes handicapées.

#### Texte de la réponse

Reponse. - A l'exception de l'Etat - sous certaines réserves - des collectivités locales, de leurs groupements et de certains organismes limitativement énumérés par la loi, toutes les personnes physiques ou morales qui paient des traitements et salaires sont redevables de la taxe sur les salaires lorsqu'elles ne sont pas assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée sur 90 p 100 au moins de leur chiffre d'affaires. Une exonération ou une modification des règles d'assiette et de liquidation de cet impôt ne pourraient être limitées aux seules associations d'aide à domicile. Le coût d'une telle mesure serait incompatible avec les contraintes budgétaires actuelles. Toutefois, les pouvoirs publics ne reconnaissent pas les problèmes évoqués par l'honorable parlementaire. Ainsi sur proposition du Gouvernement, l'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture du projet de loi de finances pour 1989 deux mesures d'allègement en matière de taxe sur les salaires : indexation du barème de la taxe sur l'évolution de la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu et relèvement de 6 000 F à 8 000 F de l'abattement dont bénéficient les associations.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3763

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1988, page 2773